

14 janvier 2013

## Communiqué de presse

## Livret A: la Banque de France recommande un taux de 1,75%

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

L'application de ce calcul automatique aurait conduit à fixer le taux du livret A et du LDD à 1,50% à compter du 1er février 2013. Une telle baisse, tout en préservant largement le pouvoir d'achat des épargnants, aurait permis de profiter pleinement des effets bénéfiques de ce mouvement sur l'économie.

En effet, la baisse du taux du livret A et du LDD réduit d'autant le coût de financement du logement social et devrait donc faciliter un redémarrage significatif de la construction. Elle a, de la même façon, un effet positif sur le coût du financement de la politique de la ville et sur le coût du crédit aux PME apporté tant par la Banque Publique d'Investissement que par les banques en général. De plus elle favorise, grâce à un effet d'entraînement, la baisse des taux des autres livrets bancaires et en conséquence la baisse des taux d'emprunt pour les entreprises et les particuliers.

Toutefois, afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris par les détenteurs de ces livrets, Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, a considéré que des circonstances exceptionnelles justifiaient une dérogation à l'application de ces nouveaux taux. En conséquence, il recommande de fixer le taux du livret A et du LDD à 1,75% et le taux du LEP à 2,25%.

En outre, si l'évolution de l'inflation confirmait la persistance du bas niveau atteint aujourd'hui, un ajustement complémentaire devrait résulter de la prochaine révision, ce qui permettrait de tirer plus pleinement dans notre pays les bénéfices de la baisse des taux initiée par la BCE, en faveur du retour de la croissance et de la création d'emplois.

Service de presse de la Banque de France : 01 42 92 39 00